DAF\_2025\_001367

Marché public de service

Cadre du Mémoire Technique (M.T)

Accord-cadre avec émission de bons de commandes, reconductible.

**Maitre de l’ouvrage :**

Etat

\*\*\*

Ministère des Armées

**Conducteur d’opération :**

Service d’Infrastructure de la Défense Sud-Est

**Service en charge du suivi de l’exécution des prestations :**

Unité de Soutien de l’Infrastructure de la Défense (USID) de Montauban

*Représenté par le chef de la section exploitation de la maintenance (SEM)*

Objet de l’accord-cadre :

Accord cadre de maintenance préventive & corrective des portails, des portes, des rideaux, des barrières, des bornes escamotables, des ponts roulants et des moyens de levage fixes des sites de la base de défense de MONTAUBAN.

***Lot 1 : Prestations de maintenance préventives et correctives des portes, portails, barrières et bornes escamotables***

Départements concernés : Tarn et Garonne (82), Lot (46)

NON PROTEGE

|  |  |
| --- | --- |
| **Eléments du mémoire *(et notation maximum par élément)***  ***Les éléments demandés ci-après devront être explicités de façon complète, précise et concise*** | **Descriptif proposé par le candidat**  ***(en cas de renvoi à un document annexe, le candidat indiquera impérativement les références – n° de pages et chapitres concernés)*** |
| 1. **Appropriation de la mission :**   Le candidat fourni une décomposition des temps d’intervention associée à la décomposition du prix F2 annuel de maintenance préventive par site et/ou par type d’équipements | Le titulaire transmet dans son mémoire technique le volume d’heures minimum auxquelles il s’engage durant lesquelles ses personnels exécutent des prestations d’exploitation, de maintenance, d’entretien ou de réglage des installations. **Le volume horaire est rendu contractuel.** |
| **2. Organisation et moyens dédiés à la réalisation des prestations :**  - 2.1 : Organigramme, nombre de personnels, CV, formation ou qualification  - 2.2 : Mode de fonctionnement prévu en heures ouvrables avec moyens et matériels associés. Organisation territoriale du soutien technique |  |
| **3. Continuité de service :**  Le candidat fourni les éléments permettant de juger la prise en compte des niveaux de criticité prévus au marché et le cas échéant, l’organisation de l’astreinte |  |
| **4. Mesures prises pour garantir la sécurité au cours du marché :**  Le candidat décrit les dispositions de sécurité des personnels prises pour limiter les risques liés à l’interférence entre les activités du soumissionnaire, les occupants, les installations et les matériels : EPI, EPC, formations ... |  |